

The OSCE Secretariat bears no responsibility for the content of this document and circulates it without altering its content. The distribution by OSCE Conference Services of this document is without prejudice to OSCE decisions, as set out in documents agreed by OSCE participating States.

MC.DEL/45/25
5 December 2025

FRENCH
Original: ENGLISH
FRENCH

Déclaration conjointe

au nom des membres du Groupe informel des Amis de la sécurité des journalistes

32^{ème} Conseil ministériel de l'OSCE, Vienne, 4-5 décembre 2025

Monsieur le Président, chers Ministres, Ambassadeurs et délégués,

Je fais cette déclaration au nom des États participants suivants qui sont membres du Groupe informel des Amis pour la sécurité des journalistes : Allemagne, Autriche, Canada, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et mon propre pays, la France.

Les pays suivants se sont alignés sur cette déclaration : Albanie, Andorre, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Moldavie, Pologne, Portugal, San-Marin, Slovénie, Suisse et Tchéquie.

La liberté des médias constitue un élément essentiel du concept global de sécurité de l'OSCE. Un environnement médiatique libre, indépendant et pluraliste renforce la gouvernance démocratique, favorise la transparence et la responsabilité et contribue à la prévention de la guerre, à la résilience de la société et à la jouissance de tous les droits de l'Homme. La capacité des journalistes et des acteurs des médias à agir sans ingérence indue, censure, intimidation ou violence est fondamentale pour sauvegarder le droit du public de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations, tel qu'il est consacré dans les engagements des Etats participants de l'OSCE.

Les Etats participants ont affirmé à maintes reprises ces obligations dans des documents clés de l'OSCE, notamment l'Acte final d'Helsinki, le Document de Copenhague et la Décision 3/18 du Conseil ministériel sur la sécurité des journalistes, qui soulignent le rôle vital des médias libres et indépendants dans la promotion de sociétés ouvertes et le maintien de l'Etat de droit. Ces engagements demandent aux États d'assurer les conditions juridiques et pratiques qui protègent la liberté d'expression, favorisent le pluralisme des médias, améliorent la sécurité des journalistes, mettent fin à l'impunité des crimes commis contre les journalistes et empêchent l'utilisation abusive de la législation ou du système judiciaire pour faire taire les voix dissidentes ou restreindre les publications indépendantes.

C'est avec un profond regret que nous observons un grave contraste entre l'engagement de certains États participants à mettre fin à l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes et la pratique dans les faits. Au lieu des enquêtes poursuites contre ceux qui agressent, menacent ou tuent des journalistes, nous voyons un nombre croissant d'affaires dans divers Etats participants où les systèmes judiciaire et pénitentiaire sont employés contre les journalistes, tandis que les attaques contre ces derniers restent impunies. Le journalisme est devenu une profession à haut risque et nous ne devons pas permettre que cette situation se normalise et se détériore encore davantage. Même face à des préoccupations légitimes de sécurité nationale, les instruments juridiques ne devraient en aucun cas être utilisés à mauvais escient pour réprimer les médias indépendants et persécuter les journalistes et autres personnels des médias.

Parmi les conséquences graves de la guerre d'agression non provoquée et injustifiable de la Russie contre l'Ukraine, figure la détérioration de la situation des médias dans le contexte de la guerre. Depuis le début de la guerre, un nombre important de journalistes ont été tués ou soumis par l'agresseur russe à la détention arbitraire, à la torture et à la disparition forcée. Des rapports crédibles indiquent que l'infrastructure des médias et les travailleurs des médias sont devenus des cibles directes. Des attaques intentionnelles contre des civils et des biens à caractère civil, ainsi que des attaques sans discrimination, peuvent constituer des violations flagrantes du droit international humanitaire voire des crimes de guerre. En vertu du droit international humanitaire, les journalistes doivent être protégés (en tant que civils). Nous appelons la Fédération de Russie à libérer immédiatement et sans condition tous les professionnels des médias emprisonnés en raison de leurs activités professionnelles, y compris dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine.

En Russie même et en Biélorussie, la situation est également alarmante. Les employés des médias sont confrontés à un environnement répressif où la liberté des médias n'existe plus. De nombreux journalistes ont été harcelés, agressés et emprisonnés pour leurs activités professionnelles sur la base d'accusations à motivation politique. Les autorités russes et biélorusses ont étendu et utilisé à mauvais escient les lois dites « contre l'extrémisme » et « contre le terrorisme » pour punir ceux qui exercent légitimement leurs droits à la liberté d'expression, droit de réunion pacifique et d'association. La désinformation parrainée par l'État, la censure, la manipulation de l'information et l'ingérence étrangère affectent profondément la liberté des médias. La répression systématique et continue des médias indépendants en Russie et en Biélorussie a sévèrement réprimé toutes les formes de journalisme indépendant.

Des journalistes ont été arrêtés, poursuivis et condamnés dans un certain nombre d'autres pays, dont l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, la Turquie et l'Ouzbékistan. Au Turkménistan, l'espace pour le journalisme indépendant est très limité. En Géorgie, qui était autrefois un leader régional de la liberté des médias, les autorités se sont tournées vers l'affaiblissement du journalisme indépendant par le harcèlement, l'intimidation, la législation et les actions judiciaires, ainsi que les détentions arbitraires d'acteurs médiatiques.

Nous restons profondément préoccupés par l'érosion de la liberté des médias dans d'autres parties de la région de l'OSCE. Nous observons une violence et une hostilité croissantes envers les médias dans l'espace public, un manque de réponse adéquate de la part des responsables de la sécurité, une réticence des forces de police à protéger les journalistes et les acteurs médiatiques. Dans certains cas, il semble que des professionnels des médias aient même été attaqués par des responsables des forces

de l'ordre, avec des informations faisant état d'agressions physiques délibérées, de harcèlement, de saisie et de destruction de matériel professionnel, voire de détention arbitraire.

Dans ce contexte, le mandat du Représentant pour la liberté des médias prend tout son sens : exercer une fonction d'alerte rapide, réagir rapidement en cas de non-respect grave des engagements de l'OSCE en matière de liberté des médias et aider les États à améliorer les lois et pratiques relatives aux médias.

Nous saluons le travail du Représentant pour la liberté des médias dans la promotion de la sécurité des femmes journalistes. La semaine dernière, nous avons commémoré le 10e anniversaire du projet Safety of Female Journalists Online (SOFJO). Nous saluons ce projet comme une activité importante du Bureau du Représentant pour la liberté des médias. En s'attaquant à la menace de la violence en ligne spécifique au genre à laquelle sont confrontées les femmes dans les médias, ce projet a contribué à un environnement en ligne plus sûr et plus inclusif pour les femmes journalistes grâce au Guide de ressources SOFJO, aux Lignes directrices pour la surveillance de la violence en ligne contre les femmes journalistes et à un programme spécifique de renforcement des capacités adapté aux besoins des différentes parties prenantes.

Monsieur/Madame la Présidente, chers Ministres, Ambassadeurs et délégués,

La liberté des médias, y compris la sécurité des journalistes, est non seulement essentielle pour que les États respectent leurs obligations en matière de droits de l'homme, mais aussi une pierre angulaire de la sécurité et de la stabilité durables dans toute la région de l'OSCE. Nous exhortons les États participants à mettre pleinement en œuvre leurs engagements, à renforcer les garanties institutionnelles pour un journalisme indépendant et à soutenir les efforts du Représentant pour la liberté des médias à cet égard.

Je souhaiterais que cette déclaration soit enregistrée et attachée au journal de la séance.